

TERMES DE RÉFÉRENCE

Évaluation externe du projet

Projet RAISE

« Résilience et Autonomisation par l'Insertion Sociale et professionnelle des Enfants et jeunes majeur·e·s vulnérables en Afrique de l'Ouest »

Projet financé par l'Agence Française de Développement (AFD)

Maîtrise d'ouvrage : Village Pilote

Date limite de dépôt des offres : 24 mai 2026

Date estimée de démarrage : à partir du 1er juin 2026

Généralités

Entité	Village Pilote
Objet	Évaluation externe du projet RAISE — Résilience et Autonomisation par l'Insertion Sociale et professionnelle des Enfants et jeunes majeur·e·s vulnérables en Afrique de l'Ouest
Période évaluée	Du 1er janvier 2024 au 30 avril 2026
Date limite de dépôt des offres	22 mai 2026 à 23h00 (GMT)
Date estimée de démarrage	1er juin 2026
Lieux de l'évaluation	<p>La mission se déroulera principalement au Sénégal, dans les sites d'intervention du projet :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Siège de Village Pilote : Villa N°15, Yoff Virage Toundoup Rya, Dakar • Centre du Village Pilote du Lac Rose, Deni Biram Ndao, Commune de Sangalkam

Sommaire

- I. Avant-propos
- II. Description du projet
- III. Contexte et dispositif de l'évaluation
- IV. Objectifs et questions évaluatives
- V. Organisation et méthodologie de l'évaluation
- VI. Calendrier prévisionnel
- VII. Profil de l'évaluateur
- VIII. Livrables attendus
- IX. Proposition technique et financière
- X. Traitement des candidatures
- XI. Modalités d'envoi des offres

I. Avant-propos

Village Pilote est une association française régie par la loi du 1er juillet 1901, créée en 1994, ayant pour but principal l'aide aux populations en situation de précarité, la protection de la jeunesse et son épanouissement. En 2010, l'association a obtenu l'agrément d'autorisation d'action sur le territoire sénégalais auprès du Ministère de la Femme, de l'Enfant et de la Famille.

Depuis plus de vingt ans, l'ONG se mobilise pour sortir de leur spirale de précarité les enfants en situation de rue au Sénégal. Elle a développé une forte notoriété locale sur l'enjeu de la protection de l'enfance auprès de l'ensemble des acteurs impliqués dans la chaîne de protection : services décentralisés de l'État, gendarmeries, ministères, acteurs communautaires et associatifs.

Sa méthodologie d'action s'adapte aux besoins des bénéficiaires et repose sur une observation directe de terrain réalisée en amont de chaque projet.

II. Description du projet

Village Pilote apporte des solutions immédiates à 4 670 enfants et jeunes majeur·e·s âgé·e·s de 4 à 25 ans en situation de rupture (rues et prisons), en les protégeant des violences et de l'exclusion et en les accompagnant dans leur autonomisation : hébergement d'urgence, prise en charge quotidienne, suivi médical et psychosocial, réinsertion familiale, scolaire ou professionnelle.

Une stratégie de plaidoyer de proximité est mise en œuvre auprès des familles, des leaders communautaires, des entreprises et des instances gouvernementales afin d'endiguer les facteurs de rupture identifiés. La plus-value de ce projet réside dans le fait qu'il est entièrement coordonné par des acteurs locaux disposant d'un fort ancrage territorial.

Ce projet s'inscrit dans un contexte post-Covid-19 marqué par une demande accrue de prise en charge par les centres d'accueil sociaux, alors même que l'accès aux ressources se réduit. Les sollicitations émanant des familles, des enfants eux-mêmes et du gouvernement sénégalais sont en forte croissance. Il s'agit non seulement d'accueillir, mais surtout de préparer la résilience des plus démunis et des victimes d'exploitation à travers un système de réinsertion complet et évolutif.

Présentation synthétique du projet financé par l'AFD :

Dates de début et de fin du projet	Du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2026
Budget total contractuel	500 000 €
Lieu de mise en œuvre	Sénégal
Exemption ou exception validée au moment de l'instruction (relative au risque	Non

de violation des sanctions financières)	
Objectifs de l'action	<p>Objectif global : Contribuer à la promotion et au respect des droits des enfants en Afrique de l'Ouest par la mise en place d'un dispositif de prise en charge et de réinsertion des enfants et jeunes majeur·e·s en rupture.</p> <p>Objectif spécifique 1 : Identifier les enfants et jeunes majeur·e·s en danger dans les rues et en prison de la région de Dakar afin de les orienter vers un dispositif de prise en charge d'urgence.</p> <p>Objectif spécifique 2 : Accompagner la réinsertion sociale en agissant simultanément sur les différents vecteurs de résilience : stabilisation psychologique, réconciliation familiale et autonomisation professionnelle.</p> <p>Objectif spécifique 3 : Endiguer durablement les facteurs de rupture par un plaidoyer local et international et en renforçant les capacités des acteurs à s'organiser de manière plus concertée et complémentaire.</p>
Bénéficiaires directs	<ul style="list-style-type: none"> • 4 670 enfants et jeunes de 5 à 25 ans en danger • 4 500 familles • 5 associations partenaires (Estel, Unies vers elle, La Liane, Perspectives Sénégal, Les Colombins de Ouakam) et 4 collectifs d'organisations de la société civile • 50 entreprises locales et internationales • 50 daaras et 10 ndeye daara • 50 structures décentralisées de l'État et ministères
Bénéficiaires indirects	<p>200 000 personnes sensibilisées aux droits des enfants et aux actions de Village Pilote, au Sénégal et en Europe.</p> <p>La population sénégalaise (4 000 000 de personnes), dont 1 258 709 personnes habitant les départements de Pikine et Guédiawaye.</p>
Résultats attendus	<p>R.1.1 : Tous les enfants et jeunes en situation de rue ou en prison sont identifié·e·s, sensibilisé·e·s, soigné·e·s et suivi·e·s par Village Pilote (4 670 jeunes identifiés, dont 2 600 bénéficiant d'un suivi médical).</p> <p>R.1.2 : Les acteurs communautaires et étatiques se réfèrent à Village Pilote pour orienter les enfants et jeunes isolé·e·s, en rupture ou en semi-rupture (171 enfants et jeunes référencé·e·s par les services décentralisés de l'État et 120 jeunes orientés par des associations ou des familles).</p> <p>R.2.1 : Tous les enfants et jeunes accueillis à Village Pilote bénéficient d'une prise en charge complète : 1 200 enfants et jeunes pris en charge avec suivi psycho-médical et autonomisation socio-professionnelle.</p>

R.2.2 : Tous les pensionnaires sont accompagnés dans leur réinsertion sociale, scolaire, familiale et/ou professionnelle : 300 jeunes bénéficient de l'une des cinq formations professionnelles (BTP/construction, couture, agriculture biologique, électricité, menuiserie bois).

R.3.1 : La société civile, les communautés d'origine, les maîtres coraniques de la région de Dakar et les autorités nationales sont sensibilisés par une éducation citoyenne pour agir face à la problématique des enfants en danger : 117 acteurs ou leaders communautaires accompagnés dans la mise en œuvre d'alternatives à la mendicité forcée et 4 500 personnes sensibilisées.

R.3.2 : La société civile et les entreprises agissent préventivement sur les facteurs de rupture : 50 entreprises s'engagent dans un pacte RSE et 20 000 personnes sont sensibilisées aux actions de Village Pilote.

III. Contexte et dispositif de l'évaluation

3.1. Contexte de l'évaluation

La volonté de réaliser cette évaluation répond à plusieurs motivations :

- Le projet mis en œuvre par Village Pilote, financé à hauteur de 40 % par l'AFD, doit faire l'objet d'une évaluation externe conformément aux engagements contractuels.
- Village Pilote souhaite obtenir des recommandations et des orientations sur le dispositif global de prise en charge actuellement développé : diagnostic des actions menées, identification des difficultés rencontrées et des améliorations à mettre en œuvre, tant au niveau organisationnel qu'auprès des bénéficiaires.
- L'organisation souhaite également disposer de recommandations claires permettant de renforcer les procédures de collecte des données de suivi-évaluation (indicateurs de suivi du cadre logique du projet) et des données relatives aux bénéficiaires (suivi individuel des jeunes pris en charge).

3.2. Attentes et caractéristiques de l'évaluation

Village Pilote souhaite faire appel à un-e prestataire externe pour réaliser une évaluation du projet, dans l'objectif de tirer des recommandations utiles à la structuration de la seconde phase du projet ainsi qu'à la stratégie globale de l'association.

Cette évaluation a pour but principal de contribuer à l'amélioration de la pérennité, de l'impact et de la qualité du projet. Les recommandations formulées seront utilisées pour définir au mieux les modalités d'intervention du prochain plan triennal 2027-2029.

L'objectif global est d'évaluer les résultats atteints au regard des objectifs planifiés, des stratégies de mise en œuvre, ainsi que de l'impact et de la pertinence des activités menées depuis le 1er janvier 2024.

3.3. Dispositif de l'évaluation

La participation à cet appel à candidatures est ouverte, à égalité de traitement, à toutes les entreprises, personnes morales ou consultant·e·s individuel·le·s.

La maîtrise d'ouvrage de cette évaluation est assurée par Village Pilote.

Un comité de suivi est mis en place. Il est composé du Directeur exécutif, de la Directrice des programmes et de la Coordinatrice programme.

Village Pilote coordonne l'appel à candidatures et contractualise directement avec le ou les prestataires retenus.

IV. Objectifs et questions évaluatives

La mise en œuvre de cette évaluation a pour objectif d'apprécier la pertinence, l'efficacité, l'efficience, l'impact et la viabilité du projet. L'évaluation permettra d'apprécier les résultats obtenus ainsi que les

effets du projet sur les bénéficiaires. Elle mettra en exergue les leçons tirées de la mise en œuvre des activités et formulera des recommandations opérationnelles.

4.1. Questions relatives à la pertinence de l'action

- Les objectifs de l'action correspondent-ils aux priorités du projet, aux politiques des partenaires et des bailleurs de fonds ?
- Dans quelle mesure le projet répond-il aux besoins et aux demandes des bénéficiaires directs et indirects ?
- Quels sont les changements visibles apportés par le projet pour les bénéficiaires ?
- Comment les modalités de mise en œuvre du projet se sont-elles adaptées aux contraintes identifiées (législation, sécurité, facteurs socio-économiques, etc.) et aux évolutions du contexte ?
- Les différentes activités mises en œuvre sont-elles cohérentes et pertinentes au regard :
 - du contexte (contraintes relevées dans la zone, situation des bénéficiaires) et de la situation des droits de l'enfant dans le pays, en particulier au regard de la prévalence des problèmes de protection de l'enfance dans les zones d'intervention ;
 - du cadre institutionnel (politique étatique dans le secteur, moyens mis en œuvre) ;
 - des capacités, ressources et mécanismes d'adaptation déjà existants chez les bénéficiaires ?
- Le cadre logique du projet est-il cohérent au regard de ses composantes : objectif de développement, objectifs spécifiques, résultats attendus, activités et indicateurs ?
- Dans quelle mesure le projet a-t-il atteint les populations les plus exclues ou marginalisées, et quelles sont les stratégies déployées pour s'en assurer ?

4.2. Questions relatives à l'efficacité et à l'efficience

- Les objectifs de l'action ont-ils été atteints ?
- Pour chaque résultat attendu, qu'est-ce qui a été accompli par rapport à ce qui était prévu dans la planification du projet, le cadre logique et le plan de programme ?
- Les systèmes de suivi-évaluation et de gestion utilisés ont-ils contribué à l'efficacité du projet ? De quelle manière ? Les effets du projet sont-ils évalués et permettent-ils des ajustements le cas échéant ?
- Les ressources humaines du projet sont-elles adaptées et réparties de manière à assurer la meilleure efficacité et efficience des activités ?
- Les différentes activités mises en œuvre sont-elles cohérentes au regard des objectifs du projet ? Sont-elles efficaces au regard des moyens alloués ?
- Quels sont les résultats atteints, et dans quelle proportion ?
- Le projet a-t-il produit des effets positifs ou négatifs non prévus ?
- Quel est le rapport coût-efficacité des interventions du projet par rapport aux résultats atteints ?

- Quel est le niveau de participation des enfants dans le projet ? Comment sont-ils intégrés à la mise en œuvre des activités ?
- La méthodologie d'intervention proposée dans le cadre du projet permet-elle d'atteindre les résultats attendus au meilleur coût ?

4.3. Questions relatives à l'impact et à la pérennisation des résultats

- Quel est le niveau d'implication des bénéficiaires (tutrices, enfants, jeunes) ? Quelles perspectives se dessinent pour la suite du projet ?
- Quels sont les effets à long terme, positifs et négatifs, primaires et secondaires, induits par cette action, directement ou indirectement ? L'analyse présentera l'impact du projet en se fondant sur une étude systématique des résultats quantitatifs et qualitatifs atteints.
- Quels sont les changements significatifs que le projet a introduits dans la vie des bénéficiaires ? L'évaluation appréciera les progrès vers l'impact réel du projet et documentera chaque preuve de réussite de manière concrète (études de cas, témoignages).
- Quels sont les facteurs majeurs contribuant à la durabilité du projet ou, au contraire, l'entravant ?
- Dans quelle mesure et de quelle manière le projet a-t-il renforcé la redevabilité et la capacité des garants des droits de l'enfant (État, parents, tutrices, partenaires) ?

V. Organisation et méthodologie de l'évaluation

5.1. Méthodologie et approche attendues

Le ou la consultant-e proposera une note méthodologique pour la réalisation de l'évaluation. Celle-ci devra notamment préciser la méthodologie d'échantillonnage permettant d'assurer la représentativité des données collectées.

Le ou la consultant-e indiquera s'il ou elle dispose d'une expérience en évaluation de projets financés par l'AFD ou s'il ou elle est familier-ère des exigences administratives et financières spécifiques à ce bailleur.

L'évaluation devra être participative. À cet effet, l'évaluateur-trice adoptera une méthodologie facilitant la participation active de l'ensemble des acteurs impliqués dans la mise en œuvre du projet.

Éléments méthodologiques attendus :

- Observation directe : passer une journée minimum en immersion dans les activités du centre et participer à une activité en rue (écoute mobile).
- Entretiens individuels avec les principaux acteurs identifiés : Directeur exécutif, Directrice des programmes, équipe des chargés de programmes, chargés de pôle, bénéficiaires et, le cas échéant, autres animateurs.
- Participation à un focus group (appelé « pentium keur »), au cours duquel un temps dédié à l'évaluation pourra être intégré.
- Proposition d'une méthode de travail adaptée permettant de capter les perceptions des enfants, bénéficiaires finaux du projet.
- Analyse des données collectées et formulation de recommandations et orientations pour la suite du projet.

5.2. Sources d'information disponibles

Le ou la consultant-e aura accès aux documents et ressources suivants :

- Convention de financement entre Village Pilote et l'AFD ;
- Guide méthodologique du dispositif d'appui aux OSC de l'AFD, disponible sur le site de l'AFD à l'adresse suivante : <https://www.afd.fr/fr/financements-projets-ong#11154> ;
- Conventions entre Village Pilote et chaque partenaire du projet ;
- Rapports techniques et financiers intermédiaires du projet ;
- Outils de suivi et d'évaluation par pôle d'activité de Village Pilote ;
- Documents de présentation institutionnelle de Village Pilote ;
- Guide administratif et financier ;
- Feuille de route pour la transition écologique ;
- Charte éthique de Village Pilote ;
- Rapports annuels d'activité ;

- Classeurs individuels des jeunes, compilant l'ensemble des documents administratifs internes et externes par pensionnaire ;
- Récapitulatif de l'ensemble des outils de gestion de projets, par pôle ;
- Procès-verbaux des réunions de coordination mensuelles ;
- Base de données CRM Odoo.

Principaux acteurs à rencontrer :

- Le Directeur exécutif ;
- La Directrice des programmes ;
- L'équipe des chargés de programmes ;
- Les chargés de pôle ;
- Les bénéficiaires.

5.3. Aspects pratiques de l'évaluation

5.3.1. Lieux d'intervention

Les interventions se dérouleront principalement :

- au siège de Village Pilote, situé Villa N°15, Yoff Virage Toundoup Rya, Dakar ;
- au Centre du Village Pilote du Lac Rose (VPLR), situé à Deni Biram Ndao, Commune de Sangalkam.

Le ou la consultant·e devra préciser le nombre de missions de terrain attendues, leur durée estimative, les zones concernées (siège, sites d'intervention) ainsi que le caractère obligatoire ou non de la présence physique.

5.3.2. Référent et coordination

Le ou la consultant·e sera sélectionné·e à l'issue d'un processus d'appel d'offres ouvert, géré par la direction de Village Pilote. Il ou elle aura pour référente directe la Directrice des programmes de Village Pilote.

Une fois sélectionné, La Directrice des programmes assurera le lien avec l'évaluateur·trice, la préparation du cadre de l'évaluation (envoi des documents nécessaires, échanges préalables, validation du planning de visite terrain et des rencontres à prévoir) ainsi que l'appui logistique durant la mission terrain, en fonction des besoins.

Une réunion de débriefing sera organisée à la remise du rapport final, en présence de la Directrice des programmes, du Directeur exécutif, de la Directrice administrative et financière, et de la Coordinatrice programme.

5.3.3. Réunion de cadrage

La réunion de cadrage devra se tenir dans la semaine suivant la signature du contrat.

Son objectif principal est de garantir une bonne compréhension par l'évaluateur·trice du périmètre et des modalités de l'évaluation. Elle doit également permettre à Village Pilote de renforcer les

procédures internes indispensables au bon déroulement de la mission. Cette réunion peut, le cas échéant, donner lieu à de premières recommandations de la part de l'évaluateur·trice.

La présence physique du cabinet ou du·de la consultant·e est attendue lors de la réunion de cadrage ainsi que lors des restitutions intermédiaire et finale, sauf contrainte exceptionnelle.

VI. Calendrier prévisionnel

Le calendrier prévisionnel de l'évaluation est détaillé ci-dessous (dates au plus tard) :

Date (au plus tard)	Étape
15 mai 2026	Publication de l'appel d'offres
24 mai 2026	Date limite de réception des propositions
26 mai 2026	Analyse des propositions et choix de l'évaluateur
28 mai 2026	Validation de la mission et envoi de la documentation à l'évaluateur
Semaine du 1er juin 2026	Réunion de cadrage (à Dakar)
15 juin 2026	Remise de la note de cadrage
22 au 25 juin 2026	Mission terrain avec restitution locale
31 juillet 2026	Remise du rapport provisoire
7 août 2026	Restitution du rapport provisoire (à Dakar ou à distance)
14 août 2026	Remise du rapport final

VII. Profil de l'évaluateur

L'évaluation sera réalisée par un ou un prestataire externe et indépendant-e, justifiant des qualifications et expériences suivantes :

- Diplôme universitaire dans le domaine des sciences sociales ou diplôme équivalent ;
- Expérience avérée dans la conduite d'évaluations de projets de développement ;
- Connaissances approfondies des thématiques du projet (protection de l'enfance, droits de l'enfant) et du contexte de l'Afrique de l'Ouest ;
- Maîtrise du français indispensable ; la pratique du wolof constitue un atout.

Le ou la prestataire est responsable de la conduite objective et indépendante de l'évaluation. Village Pilote participera activement au processus et apportera son appui en tant que de besoin. L'accent sera mis sur l'apprentissage, la participation et la redevabilité.

VIII. Livrables attendus

8.1. Aspects sur lesquels l'évaluation est attendue

Le ou la prestataire produira un rapport de qualité répondant aux questions évaluatives énoncées ci-dessus et documentant les bonnes pratiques ainsi que les leçons apprises. Le rapport distinguera clairement la méthodologie de travail, les résultats, les conclusions et les recommandations. Le résumé consolidé rassemblera les résultats clés, en proposera une analyse (en référence aux objectifs programmatiques de Village Pilote) et formulera des recommandations opérationnelles.

En annexe du rapport, le ou la consultant-e remettra l'ensemble des outils de collecte de données utilisés, la liste des personnes interviewées, ainsi que tout autre document de support pertinent.

Des recommandations sont attendues sur les axes suivants :

- L'amélioration de la pertinence, de l'efficacité et de l'efficience des activités mises en place, afin d'adapter au mieux le projet à ses objectifs dans la perspective du prochain plan triennal ;
- Les futures actions de Village Pilote dans les domaines de l'éducation et de la protection de l'enfance ;
- L'autonomisation socio-professionnelle des bénéficiaires, telle que visée par l'objectif spécifique 2 du projet ;
- Le renforcement des procédures de collecte des données du dispositif de suivi-évaluation (indicateurs du cadre logique) et des données relatives aux bénéficiaires (suivi individuel des jeunes pris en charge).

8.2. Propriété du rapport et confidentialité

Le rapport d'évaluation externe est la propriété de son commanditaire, Village Pilote. L'évaluateur-trice externe est soumis-e à une obligation de confidentialité concernant l'ensemble des informations et documents dont il ou elle pourrait avoir connaissance dans l'exercice de sa mission. Il ou elle protégera les informations recueillies et ne pourra en aucun cas les utiliser à des fins personnelles ou commerciales.

Toute information relative au projet, transmise dans le cadre du présent appel d'offres ou obtenue pendant l'exécution du contrat, devra être traitée de manière strictement confidentielle. Toute divulgation non autorisée d'informations sensibles ou stratégiques pourra entraîner la résiliation du contrat, sans compensation, et faire l'objet de poursuites. De même, tout document fourni par le ou la prestataire sera également couvert par cette obligation, sauf accord préalable écrit.

IX. Proposition technique et financière

Le ou la consultant-e est invité-e à soumissionner en langue française et devra fournir à Village Pilote les éléments suivants :

9.1. Proposition technique

La proposition technique devra comprendre :

- Une note de compréhension des termes de référence ;
- La méthodologie proposée pour la conduite de l'évaluation, intégrant les questions clés auxquelles celle-ci doit répondre ;
- Les références et expériences du ou de la consultant-e (3 pages maximum) ;
- Le ou les CV du ou des intervenant-e-s, ainsi que la répartition des responsabilités au sein de l'équipe ;
- Le calendrier prévisionnel d'intervention et une estimation des charges en hommes/jours. Le calendrier ne devra pas excéder 5 jours de mission terrain.

9.2. Proposition financière

La proposition financière devra préciser :

- Les coûts totaux de l'évaluation en euros TTC, en détaillant les tarifs journaliers, le nombre de jours proposés, les frais annexes et l'offre globale correspondant au budget disponible. Le détail des frais annexes (per diem, transport, hébergement, etc.) devra être fourni ;
- Les modalités de paiement (échancier prévisionnel).

9.3. Budget maximum

Le budget maximum alloué à cette évaluation est de **8 000 euros toutes taxes comprises (TTC)**, incluant l'ensemble des frais de mission et des coûts annexes.

X. Traitement des candidatures

Les offres seront évaluées selon la grille suivante :

Critère	Pondération
OFFRE TECHNIQUE	60 %
Compréhension des TDR	5 %
Présentation de la méthodologie proposée	15 %
Références et expériences du consultant	20 %
<i>Expériences d'évaluation de structures ONG et de bailleurs publics</i>	10 %

Critère	Pondération
<i>Expériences d'évaluation de projets internationaux</i>	10 %
CV du ou des intervenants et répartition des responsabilités	10 %
Calendrier prévisionnel d'intervention et estimation des charges en jours	10 %
OFFRE FINANCIÈRE	40 %
TOTAL	100 %

Une fois les offres reçues et analysées, Village Pilote se réserve le droit de négocier les propositions avec le/la candidat·e·s présélectionné·e·s.

Village Pilote se réserve également le droit de ne sélectionner aucun·e candidat·e si aucune offre n'était jugée satisfaisante.

Toute information concernant le projet et incluse dans les documents du présent appel d'offres ou fournie séparément devra être traitée de manière strictement confidentielle par le ou la prestataire. Village Pilote s'engage de la même manière à ne divulguer aucune information relative au présent appel d'offres. Tout document fourni par le ou la prestataire sera également considéré comme confidentiel.

XI. Modalités d'envoi des offres

Les offres devront être envoyées par courriel, en langue française, en mentionnant en objet la référence suivante :

« Évaluation Village Pilote – AFD – 2026 »

Les candidatures sont à transmettre impérativement à l'adresse suivante, avec demande d'accusé de réception :

lucie.boutrois@villagepilote.org

Date limite de dépôt des candidatures : 24 mai 2026 à 23h00 (GMT)